



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

Présents : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Hélyette SALAÜN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Absents :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.18.094 - Versement d'une subvention d'investissement à l'association de chasse et de protection de la nature pour le remplacement de la Pierre bleue

Christian DUMAS expose :

En novembre 2017, la Pierre bleue, élément important du patrimoine ingréen, a été détruite.

Afin de conserver la mémoire de ce patrimoine, il est important d'engager :

- Sa reconstitution avec les quelques éléments qui ont pu être conservés
- Son remplacement à l'identique

Des contacts ont été pris auprès de différents prestataires pouvant réaliser ces travaux. Des subventions ont également été sollicitées. La fondation du Crédit agricole va octroyer une subvention de 600€ pour le projet de remplacement de la Pierre Bleue, dès lors que le projet est pris en charge par une association.

Aussi, l'association de chasse et de protection de la nature portera le projet de remplacement de la Pierre bleue. La Ville versera une subvention d'investissement à l'association de chasse correspondant au coût du projet de remplacement de la Pierre bleue, déduction faite des 600€ de subvention de la fondation du Crédit agricole. Le coût total du projet de remplacement de la Pierre bleue s'élève à 3124,80€ TTC.

Par ailleurs, la commune souhaite reconstituer, à partir des éléments existants et restants de l'ancienne Pierre Bleue, une pierre qui serait conservée « à l'intérieur ». Ce projet s'élève à 3600€ TTC. Le paiement de cette prestation est assuré par la Ville directement auprès du prestataire.

Après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 3 décembre 2018, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser :

- Le Maire à signer la convention entre la Ville et l'association de chasse et de protection de la nature, régissant les engagements réciproques des 2 parties
- Le versement d'une subvention d'investissement à l'association de chasse et de protection de la nature à hauteur de 2524,80€

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 JAN. 2019**

Publication le : **02 JAN. 2019**

Notification le : **02 JAN. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-18-094

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T11-11-20.00 (MI214572253)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20181212-DL-18-094-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Versement d'une subvention d'investissement à l'association de chasse et de protection de la nature pour le remplacement de la Pierre Bleue

Date de décision : 12/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions aux associations.Acte : DL.18.094-FIN-versement subvention investissement à asso de chasse et de protection nature pour remplacement pierre bleue.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

annexe 5 - Convention pierre bleue.PDF

Type PJ : 31_DP - Documents pré-contractuels

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 11:11

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/01/19 à 11:11

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 11:15